

## GYMNASTIQUE DISSERTATIVE : SUJET I

Dans ses *Maximes posthumes*, François de La Rochefoucauld affirme : « Le travail du corps délivre des peines de l'esprit, et c'est ce qui rend les pauvres heureux ».

Vous discuterez ce propos en vous appuyant sur les œuvres au programme.

### *Analyse :*

– Affirmation (maxime) concernant une forme spécifique de travail : « le travail du corps », c'est-à-dire un travail physique, réclamant des efforts et sans doute des souffrances.

– **Conséquences** de ce travail physique sur ceux qui le pratiquent et plus particulièrement sur leur esprit :

1. « délivre des peines de l'esprit » : libération des angoisses spirituelles ou métaphysiques qui sont inhérentes à la condition humaine.

2. « ce qui rend les pauvres heureux » : paradoxe (ironie ?). Comment peut-on être « heureux » si on est pauvre ? Désigne une catégorie sociale qui est dans la nécessité de travailler mais qui ne parvient pas à subvenir complètement à ses besoins par son travail puisqu'elle reste « pauvre ».

⇒ Suppose que les peines de l'esprit sont plus nuisibles que les peines du corps. Le bonheur serait l'absence de pensée, une sorte d'endormissement de l'esprit.

Suppose également une disjonction esprit / corps.

### *Thèse du sujet :*

L'absence de réflexion inhérente au travail physique donne un équilibre moral à l'homme.

### *Piliers du sujet :*

Corps /esprit ; heureux.

### *Problématique :*

Autour de l'opposition corps / esprit.

Est-il vraiment envisageable de dissocier corps et esprit dans le travail afin de s'épargner des souffrances morales ?

### *Plan :*

- I. Le travail du corps soulage l'individu des tourments de l'esprit et permet d'être heureux.
- II. Mais le travail du corps peut entraîner des souffrances physiques aux conséquences morales.
- III. Le travail du corps ne libère qu'associé à l'esprit, dépassement des souffrances physiques et morales qui n'est cependant peut-être pas accessible à tous.